

COMMUNE DE BANOS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Banos; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 12 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Le budget 2019 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers communaux, location de salle,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 217 065 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement réelles 2019 représentent 202 333 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes (soit 14 732 euros) de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : Le produit attendu pour 2019 s'élève à 73 221 € (perçu en 2018 : 71 112 €)

Les dotations versées par l'Etat attendues pour 2019 : 58 796 €

Les recettes à encaisser au titre des prestations fournies à la population sont estimées à : 15 848 € pour 2019

b) Les principales dépenses et recettes de la section:

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	46 370	Excédent brut reporté	21 026
Dépenses de personnel	70 760	Recettes des services	1 419
Autres dépenses de gestion courante	75 892	Impôts et taxes	97 000
Dépenses financières	3 839	Dotations et participations	74 500
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	15 848
Autres dépenses	1 599	Recettes exceptionnelles	1 052
Dépenses imprévues	3 873	Recettes financières	20
Total dépenses réelles	202 333	Autres recettes	6 200
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	217 065
Virement à la section d'investissement	14 732	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	217 065	Total général	217 065

c) La fiscalité :

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus pour 2019 :

- . Taxe d'habitation : 14,94%
- . Taxe foncière sur le bâti : 19,60%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 64,21%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 73 221 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

La section d'investissement s'équilibre à 48 929 €

Le financement des investissements est essentiellement assuré par les ressources propres de la commune (virement de la section de fonctionnement) et par un emprunt.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	4 938	Virement de la section de fonctionnement	14 732
Remboursement d'emprunts	9 791	FCTVA	1 760
Travaux de bâtiments (à lister)	24 000	Mise en réserves	12 937
Travaux de voirie (à lister)	5 000	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	2 400
Autres dépenses	5 200	subventions	6 700
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	10 400
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	48 929	Total général	48 929

c)) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- aménagement de terrain : aire de jeux
- divers travaux sur les bâtiments communaux
- accessibilité cimetière
- achat de matériel

d) Les subventions d'investissements prévues:

- du Département: environ 4 700 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement: 217 065 euros

Recettes et dépenses d'investissement: 48 929 € euros

b) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 9 791 € pour 2018. Tous les emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Fait à BANOS le, 26 avril 2019

Le Maire,

LAPORTE Jean-Louis



NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE BP 2019

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE BANOS	217 065,00	48 929,00	265 994,00
SERVICE DES EAUX DE BANOS	29 163,73	15 108,03	44 271,76
Total	246 228,73	64 037,03	310 265,76

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

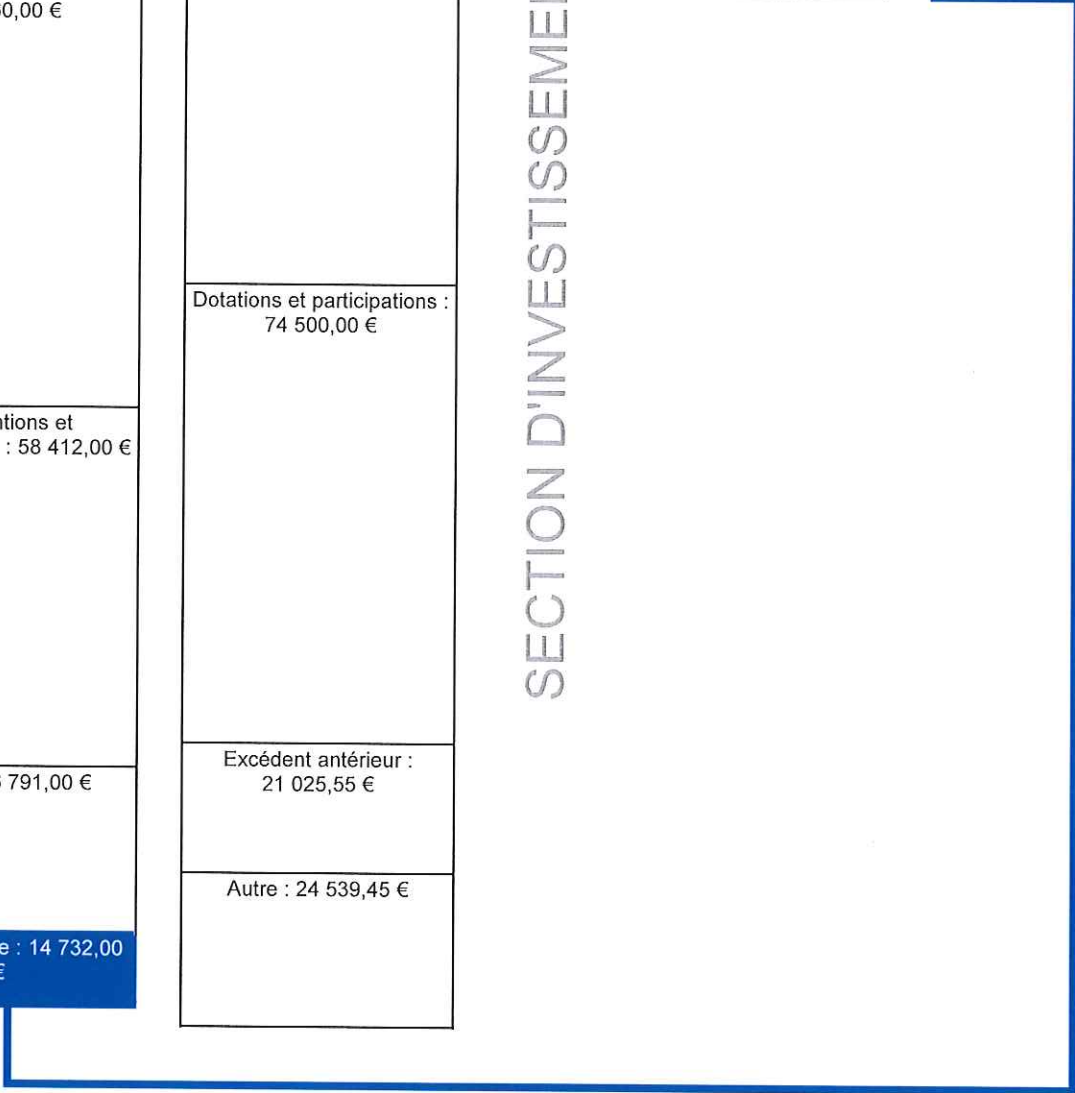
- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 46 370,00 €	Contributions directes : 97 000,00 €
Charges de personnel : 70 760,00 €	
Subventions et participations : 58 412,00 €	Dotations et participations : 74 500,00 €
Autre : 26 791,00 €	Excédent antérieur : 21 025,55 €
Epargne brute : 14 732,00 €	Autre : 24 539,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 34 200,00 €	Emprunts : 10 400,00 €
Dette : 14 729,00 €	Dotations, fonds et réserves: 17 097,00 €
	Epargne brute : 14 732,00 €



- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE BANOS	130 823,54
Total	130 823,54

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 2,48 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

